

Feuille-info: Recensement pdt précoces de consommation pour les exploitations

1. Généralités

Le recensement est conduit de façon indépendante par rapport aux autres annonces qui sont effectuées directement auprès de votre acheteur et permet de relever les données à l'échelon national. Vos données seront traitées de façon confidentielle et en aucun cas transmises.

Dans une première phase ce sont les surfaces de pommes de terre précoces de consommation sous agril qui sont recensées, puis dans la seconde phase, les surfaces et dates de destruction des fanes. Ces différentes informations importantes doivent être disponibles le plus tôt possible afin de stopper à temps les importations.

Pour pouvoir obtenir une estimation de la récolte la plus exacte possible, nous sommes dépendants des données complètes et correctes que vous transmettez. **Avec le renvoi de votre annonce complète et dans les délais, vous nous épargner beaucoup de travail et de frais administratifs.**

Les bureaux d'enregistrement compétent régionale recensent les données sur mandat de l'USPPT. La branche des pommes de terre et les services d'annonce vous remercient sincèrement d'avance pour votre coopérative collaboration.

2. Qui est tenu d'annoncer

Toutes les exploitations suisses qui ont planté des pommes de terre précoces de consommation sous agril.

3. Que doit-on annoncer et quand

Vous allez recevoir un e-mail de votre Offices/Services cant. avec la demande pour l'annonce. Le recensement des surfaces n'est effectué qu'une seule fois. Même si vous n'avez pas de pommes de terre précoces de consommation sous agril, nous vous remercions de transmettre les données (bouton bleu dans le masque, Point 1.3.), afin que nous puissions vous supprimer de la liste d'envoi et par la même occasion économiser du travail et des frais administratifs.

1. "Surfaces mises en culture et dates de plantation" en masque de saisie au mercredi 18 avril 2023, 10.00h de transmettre les données à votre bureau d'enregistrement compétent régionale.

- Les surfaces couvertes qui ont été plantées durant les semaines 6 à 12.
- Ne doivent pas être annoncées les surfaces non couvertes, les surfaces avec date de plantation après le 26 mars 2023 (sem. 12) et les surfaces destinées à l'industrie.

- 1.1. Cliquer sur le lien pour accéder directement (sans login) au masque de saisie sur la plate-forme d'annonce cantonale pour légumes/fruits. Le login standard (si existant) v est une alternative pour connecter.
- 1.2. Saisie les surfaces de production dans le masque.
- 1.3. Si vous n'avez pas de pommes de terre précoces de consommation ou la plantation après le 26 mars 2023 (sem. 12), vous pouvez vous désinscrire de l'annonce par appuyer le bouton bleu.
- 1.4. Transmettre les données au bureau d'enregistrement compétent régional avec le bouton vert.

Surface production de pommes de terre précoces

Année: 2020
Fournisseur: König Michelle
Mode de production: BIO

Instruction

Il faut annoncer la surface récoltée sans défanage respectivement défanée (traitée, brûlée, broyée) durant la semaine à saisir.

Nous ne produisons pas de pommes de terre précoces ou la plantation a lieu seulement après les semaines mentionnées

Variété	Unité	Date de plantation							
		Sem. 8 17.02. - 23.02.	Sem. 9 24.02. - 01.03.	Sem. 10 02.03. - 08.03.	Sem. 11 09.03. - 15.03.	Sem. 12 16.03. - 22.03.	Sem. 13 23.03. - 29.03.	Sem. 14 30.03. - 05.04.	
		couvert	couvert	couvert	couvert	couvert	couvert	couvert	
Agria	Ares								
Annabelle	Ares								
Charlotte	Ares								
Lady Christl	Ares								
Lady Felicia	Ares								
übrige Sorten	Ares								

Transmettre les données

1.3.

1.2.

1.4.

2. „Surfaces défanées et dates de traitement“ probablement dès mi-mai / fin-mai 2023 à votre bureau d'enregistrement compétent régionale.

Le lien pour l'annonce hebdomadaire des surfaces défanées vous seront transmis début mai par votre bureau d'enregistrement compétent régionale. Ces recensements sont effectués pendant 4 semaines en fonction de l'évolution de la végétation et de la situation sur le marché des pommes de terre précoces de consommation.

- 2.1. Vous recevez chaque semaine le lien pour accéder au masque d'annonce «surface défanée» par e-mail (du bureau d'enregistrement compétent régional).
- 2.2. Les surfaces et variétés saisie sous le point 1 s'y trouvent automatiquement.
- 2.3. Saisiez les données dans la colonne correspondante (Seulement la semaine actuelle est libérée pour la saisie de données).
- 2.4. Si une semaine il n'y a pas de récolte ou surface défanée, le bouton bleu peut être appuyé. L'annonce est transmise sans valeurs.
- 2.5. Transmettre les données au bureau d'enregistrement compétent régional avec le bouton vert.
- 2.6. Si n'aura plus d'annonce à faire dans les semaines qui suivent, il peut se désinscrire de l'annonce en mettant la coche.

Pas de surface à défaner cette semaine

Variété	Unité	Production totale	Sem. 14 30.03. - 05.04.		Sem. 15 06.04. - 12.04.		Sem. 16 13.04. - 19.04.		Sem. 17 20.04. - 26.04.		Défanage total.	Différé
			Récolte vert	Kraut vern.	Récolte vert	Kraut vern.	Récolte vert	Kraut vern.	Récolte vert	Kraut vern.		
Charlotte	Ares	10									0	
Lady Felicia	Ares	100									0	

Plus aucune surface à défaner ou à récolter sans défanage dans les semaines restantes

Transmettre les données

2.4.

2.2.

2.3.

2.6.

2.5.